



# ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Lettre de rentrée des IA-IPR – Année 2021-2022

Nous adressons nos vœux de bienvenue aux nouveaux collègues qui intègrent notre académie et félicitons les stagiaires, lauréats des divers concours de recrutement. Nous remercions toutes celles et tous ceux qui étaient déjà affectés dans notre académie pour le travail accompli l'an dernier dans un contexte très particulier ; nous mesurons combien votre engagement a pu contribuer au bon déroulement des examens, mais aussi l'adaptation qui vous a été nécessaire pour accompagner les élèves dans leurs apprentissages afin qu'ils gardent le lien avec l'École.

La crise sanitaire ayant fortement impacté nos missions ces derniers mois, nous souhaitons tous pouvoir nous recentrer sur nos objectifs communs : permettre la réussite de chaque élève, transmettre des savoirs et des valeurs, élever le niveau général et assurer l'égalité des chances.

La circulaire nationale de rentrée précise en effet que l'année scolaire 2021-2022 doit permettre de **consolider quatre dimensions essentielles** :

<https://www.education.gouv.fr/la-circulaire-de-rentree-2021-au-bulletin-officiel-323792>

- l'École comme lieu **d'apprentissage au service de la poursuite de l'élévation du niveau général** ;
- l'École comme **lieu où se construisent le rapport à l'autre et la vie en société, adossés aux valeurs de la République et à une culture humaniste** ;
- l'École comme **lieu où chacun a sa place, en donnant plus à ceux qui ont moins pour assurer l'égalité des chances, en veillant à la pleine santé de tous et en parachevant la transformation de l'École inclusive** ;
- l'École comme **lieu fondé sur une équipe éducative soudée**.

Vous trouverez ci-dessous quelques recommandations communes à toutes les disciplines et spécialités. Complétées par les éléments propres à vos disciplines, elles ont pour objectif de consolider l'acquisition, par les élèves, d'un socle solide destiné à développer leur autonomie et d'éclairer leurs choix, notamment d'orientation.

### Deux priorités dès cette rentrée au lycée général et technologique

- Le dispositif « **Je réussis au lycée** » vise à mettre en place des accompagnements personnalisés renforcés prenant en compte les difficultés induites par la crise sanitaire et à consolider les apprentissages dès les premiers mois de l'année scolaire. Des préconisations pédagogiques ont été transmises par les corps d'inspection à vos chefs d'établissements le jour de la pré-rentrée. Elles invitent notamment à exploiter, en complément du LSU et de vos propres observations, les résultats des tests de positionnement qui se dérouleront en classe de seconde la deuxième quinzaine du mois de septembre.

- L'évaluation des progrès et des acquis des lycéens sera au cœur de nos préoccupations communes. Les modalités d'organisation du baccalauréat à compter de la session 2022 ont été adaptées <https://www.education.gouv.fr/ajustement-pour-le-baccalaureat-general-et-technologique-compter-de-la-session-2022-324134>. Le bulletin officiel n°30 du 29 juillet 2021 précise les coefficients de l'examen et l'organisation retenue pour le contrôle continu. Celle-ci s'appuie sur le **projet d'évaluation** qui fait l'objet d'une réflexion collective au sein de chaque lycée, est validé en conseil pédagogique et présenté au conseil d'administration.

Des sessions d'animation seront également organisées dans les semaines à venir pour vous aider dans la mise en œuvre de ces priorités.

### **Deux priorités au collège en ce début d'année scolaire**

- L'exploitation des résultats des évaluations de sixième qui se tiennent durant la deuxième quinzaine du mois de septembre, facilitera la mise en place d'un accompagnement personnalisé. Des sessions d'animation seront également organisées dans les semaines à venir pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ces priorités.
- La consolidation du dispositif « Devoirs faits » est nécessaire parce qu'elle est un levier de personnalisation en accompagnant le travail personnel des élèves et en prévenant le décrochage scolaire. Votre investissement dans ce dispositif est essentiel, sa promotion auprès des familles des élèves de tous les niveaux du collège est primordiale, en particulier en quatrième et en troisième. Il s'agit aussi d'en renforcer la dimension qualitative à tous les niveaux du collège et de travailler l'articulation entre les cours, le travail personnel dans la classe et hors la classe.. Vous trouverez diverses ressources via le lien :  
<http://accompagnement.ac-creteil.fr/spip.php?article261>

### **Certification PIX au collège et au lycée**

La certification PIX devient obligatoire pour les élèves de troisième et ceux de terminale. PIX s'appuie sur le référentiel du cadre de référence des compétences numériques (CRCN) : <https://eduscol.education.fr/721/cadre-de-reference-des-competences-numeriques>. Ce référentiel couvre seize compétences réparties dans cinq domaines. Un auto-positionnement permet à l'élève de déterminer son niveau d'acquisition de chaque compétence. Des actions de formation des enseignants sont proposées dans le PAF 2021-2022.

### **Maîtrise des savoirs fondamentaux - Formation du citoyen**

A tous les niveaux d'enseignement et dans toutes les disciplines, une attention particulière sera accordée à la maîtrise de la langue écrite et orale, ainsi qu'à la numératie et à la résolution de problèmes.

L'attention aux valeurs de la République et l'engagement des élèves sont des objectifs essentiels :

- l'éducation aux valeurs de laïcité et de citoyenneté, ainsi que la culture de l'engagement et de lutte contre toutes formes de discrimination, continueront à se déployer au travers de l'ensemble des disciplines et dans toutes les dimensions de l'activité scolaire ;
- les questions environnementales, présentes dans l'article 9 de la loi pour l'École de la confiance, seront également au centre de nos préoccupations. L'enseignement des enjeux du développement durable dans toutes les disciplines scolaires est une priorité qui s'est traduite par des modifications de programmes de la maternelle et des cycles 2,3 et 4, publiées l'été dernier. Pour favoriser l'engagement et initier des actions sans attendre, l'élection des éco-délégués est désormais obligatoire dans toutes les classes au collège et au lycée dès cette rentrée ;
- la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 sera une opportunité pour permettre aux établissements et aux élèves de s'impliquer de manière transversale, en s'appuyant sur différentes disciplines, tout en développant l'esprit d'équipe.

Nos actions s'inscrivent dans le cadre du projet académique 2020-2024 placé sous le signe de l'autonomie et de la mobilité : une double ambition qui va guider notre action commune. À travers ces deux termes, il se donne pour ambition de lutter contre les déterminismes qui pèsent trop souvent sur nos élèves, de leur ouvrir des voies aussi diversifiées et riches que possible, de les inciter à croire en

eux, de contribuer à les rendre libres et émancipés, forts des savoirs qu'ils acquièrent chaque jour dans nos écoles et nos établissements.

Le projet académique : <http://www.ac-creteil.fr/pid32600/le-projet-academique.html>

## Éducation musicale et chant choral

### Au collège :

Le respect des protocoles sanitaires n'interdit pas les pratiques collectives à l'heure où nous publions cette lettre. Ainsi, les chorales, classes-orchestre et autres formes de pratiques collectives pourront saisir toutes les opportunités pour s'imposer à nouveau comme vecteurs essentiels et incontournables du développement de nos valeurs : le sens du collectif, de l'effort et de l'exigence artistique. Nos programmes de collège ont démontré leur adaptabilité aux contraintes passées ou encore actuelles. Chaque établissement est en mesure de proposer des protocoles adaptés au contexte spécifique de son environnement local. Il est toujours possible de conjuguer sécurité et bon sens afin de préserver l'essentiel : le bien-être des élèves, condition incontournable de leur réussite.

### Au lycée :

La session 2020-2021 du baccalauréat a connu des adaptations liées au contexte sanitaire. Les textes mentionnés plus haut ainsi que les documents de l'Inspection Générale relatifs à l'évaluation constitueront le point de départ d'une réflexion collective. Des webinaires disciplinaires se tiendront prochainement pour dresser un état des lieux et proposer d'harmoniser les pratiques concernant les différentes phases de l'évaluation : diagnostique, formative, sommative et certificative. Nous invitons les professeurs à participer d'ores et déjà à cette réflexion inter disciplinaire engagée au sein des établissements. L'essentiel demeure bien l'acquisition des compétences liées aux démarches orales, comme écrites. Il est important de noter que des modifications sensibles ont été apportées aux modalités d'évaluation de l'ensemble des enseignements optionnels « arts ».

### Programme complémentaire – enseignement optionnel de musique :

1. Les perspectives de travail sont précisées au BO du 21 mai 2020 et renouvelées dans le [Bulletin officiel n°26 du 1er juillet 2021](#)

Œuvres de référence :

- Franz-Joseph Haydn, *Quatuor Op. 76 n° 3* (1797) ;
- Maurice Ravel, *Boléro* (1928) ;
- Publicité pour la *Honda Civic*, réalisation Antoine Bardou-Jacquet, composition Steve Sidwell (2005).

### Programme limitatif – enseignement de spécialité musique :

- Dimitri Chostakovitch : *Quatuor à cordes n° 8* ;
- Jean-Philippe Rameau/Clément Cogitore : *Les Indes galantes, 4e entrée « Les sauvages »* - Production de l'opéra de Paris, Octobre 2019 ;
- Jeff Beck, album *You had it coming*, 2001.

### L'enseignement facultatif de chant choral :

Son cadre est défini par un arrêté :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036564769&categorieLien=id>

Son programme a été développé également dans un arrêté publié au JO du 17 juillet 2018 :  
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/7/17/MENE1820171A/jo/texte>

dont l'annexe publiée au BO n° 30 du 26 juillet 2018 définit les contenus :  
[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=132989](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132989)

Les modalités d'application ont fait l'objet d'un VADEMECUM que l'on peut télécharger ici :  
<http://eduscol.education.fr/cid130767/la-chorale-a-l-ecole-au-college-et-au-lycee.html>

### **Concerts académiques :**

La valorisation du travail des chorales et autres formations sera toujours un moment attendu, particulièrement à l'horizon de la fin de l'année scolaire 2021-2022. Si l'an passé, nous avons pu sauvegarder quelques dates de prestations devant public, beaucoup d'entre vous ont opté pour des solutions alternatives sous forme de témoignages prenant diverses formes : happenings, captations dans des lieux inhabituels, montages synchronisés mis en ligne, etc. De nombreuses traces de ce travail sont encore visibles sur le site de l'opération « Ecole en chœur » et ces initiatives sont à encourager :

<https://ecoleenchoeur.tumblr.com/>

Les professeurs qui le souhaitent peuvent bénéficier du soutien logistique (assurances, forfaits SACEM, sonorisation, etc.) de nos associations académiques AROCEA-MUSICHOEUR. Notre site dédié vient d'être mis à jour : <http://musicchoeur.ac-creteil.fr>

Le coordonnateur académique de ce dispositif peut être joint à l'adresse :  
[pierre-gerard.verny@ac-creteil.fr](mailto:pierre-gerard.verny@ac-creteil.fr)

Pour les projets relevant de l'AROCEA, le professeur référent est :  
[yves.verhoeven@ac-creteil.fr](mailto:yves.verhoeven@ac-creteil.fr)

### **Les ressources académiques :**

- L'action culturelle et la DAAC

L'académie de Créteil a de nombreux partenaires culturels très engagés, dont les ressources patrimoniales et artistiques d'une grande richesse, constituent de solides appuis pour mener des projets culturels dans de nombreux domaines. Pour en savoir plus, nous vous orientons vers le site de la DAAC:

<http://daac.ac-creteil.fr/>

Pour tout montage de projet culturel partenarial (ateliers, résidences d'artistes, etc.), pour tout ce qui concerne les dispositifs d'éducation artistique et culturelle complémentaires des enseignements, il est impératif de vous adresser à la Délégation Académique à l'éducation artistique et à l'Action Culturelle (DAAC) en contactant son conseiller musique :

[yves.quinchat@ac-creteil.fr](mailto:yves.quinchat@ac-creteil.fr) (01 57 02 66 59)

- La formation continue

Notre plan académique de formation propose chaque année un large panel de formations tant disciplinaires que transversales. Les inscriptions en ligne sur GAIA sont closes depuis le 17 septembre. La validation de ces inscriptions par les chefs d'établissements sera effective début octobre. Pour toute autre précision sur la formation continue, notre conseiller en formation pour l'éducation musicale :

[Nadia.djilali@ac-creteil.fr](mailto:Nadia.djilali@ac-creteil.fr) est également disponible au 01 57 02 67 82.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site <http://caform.ac-creteil.fr/>.

### **Répartition de secteurs :**

Concernant votre parcours professionnel, dans le cadre du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), le rendez-vous de carrière est une occasion privilégiée de nourrir la réflexion sur vos pratiques pédagogiques et d'identifier vos besoins en formation et en accompagnement pour votre développement professionnel. Concernant les animations pédagogiques, les visites conseil ou les rendez-vous de carrière, la répartition des secteurs est reconduite à l'identique des années précédentes :

Mme Francine BRUN : Seine Saint-Denis, Seine et Marne nord  
M. Claude DESFRAY : Val de Marne, Seine et Marne centre et sud

Vous pouvez nous contacter par mel pour toute question d'ordre pédagogique ou plus largement professionnelle, selon vos secteurs :

- [francine.brun@ac-creteil.fr](mailto:francine.brun@ac-creteil.fr)
- [claudesdesfray@ac-creteil.fr](mailto:claudesdesfray@ac-creteil.fr)

Pour tout envoi de courrier postal :

Secrétariat des IA-IPR,

Rectorat de Créteil

4 rue Georges Enesco

94010 CRETEIL CEDEX

01 57 02 68 48

Courriel : [ce.ipr2@ac-creteil.fr](mailto:ce.ipr2@ac-creteil.fr)

Télécopie : 01 57 02 61 61

En activant votre boîte mel académique, vous bénéficierez d'informations régulières qui seront également relayées par notre site disciplinaire:

<http://musique.ac-creteil.fr/>

À tous, nous souhaitons une très belle année scolaire.

Francine BRUN et Claude DESFRAY

IA-IPR d'éducation musicale et chant choral